

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR: 50 fr.
Poste: 35 fr.
On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
ou chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

2 Août 1884.

Chronique générale.

La Chambre a adopté, par 294 voix contre 214, le projet de revision tel qu'il est sorti des délibérations du Sénat.

La session du Congrès s'ouvrira lundi. Il aura tout d'abord lieu de nommer la commission qui sera chargée d'examiner le projet. On devra décider si la nomination des commissaires se fera au scrutin de liste ou dans les bureaux. Comme la commission aura à entendre le gouvernement, que le rapporteur sera obligé de résumer le débat, de faire connaître les opinions de la majorité et de la minorité, il faudra, au moins deux jours avant que le dépôt du rapport soit effectué. Le débat sera très-long et très-vif. On prévoit des incidents très-inattendus.

Voici le texte exact du projet de résolution concernant la revision qui sera soumis à l'Assemblée nationale lundi et renvoyé immédiatement à la commission:

« Conformément à la loi constitutionnelle du 25 février 1875 et sur la demande du Président de la République, le Sénat décide qu'il y a lieu de reviser:
1° Le paragraphe 2 de l'art. 5 de la loi constitutionnelle relative à l'organisation des pouvoirs publics (ce paragraphe est celui qui est relatif à la convocation des électeurs en cas de dissolution de la Chambre).
2° Le paragraphe 3 de l'art. 8 de la même loi constitutionnelle en ce qui touche la question de savoir si le droit de revision peut s'appliquer à la forme républicaine du gouvernement.
3° Les articles 4 à 7 relatifs à l'organisation du Sénat en ce qui touche la question

de savoir s'ils seraient ou non distraits des lois constitutionnelles.

» 4° Le paragraphe 3 de l'article 4^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les prières publiques. »

Voici la lettre que M. Le Royer a adressée aux membres des deux Chambres:

« Monsieur le président de l'Assemblée nationale a l'honneur de vous inviter à assister à la séance publique qui aura lieu le lundi 4 août, à une heure. »

Nous lisons dans les Tablettes:

« Il y aurait eu, nous affirme-t-on, un conciliabule secret des ministres hier matin.

» Dans ce conciliabule on aurait discuté la question de parer aux éventualités que peut produire l'attitude indépendante de M. Le Royer, président du Congrès.

» Une campagne est organisée dans les couloirs des deux Chambres, pour réunir le plus grand nombre d'adhésions possible aux idées du gouvernement.

» M. Ferry aurait tenu à ses collègues du cabinet ce langage expressif:

« Si ça coûte cher, tant pis! Il faut, à tout prix, que nous soyons les maîtres! »

Il est inexact que le Président de la République revienne à Paris pendant la durée du Congrès.

A la Chambre, M. Wilson a donné un démenti aux bruits fâcheux qui ont couru sur la santé de M. Grévy.

Papa beau-père n'est pas malade.

La police a découvert avant-hier des bombes explosibles chez un nommé Rosières, ouvrier mécanicien, demeurant rue Saint-Jacques.

Rosières a été arrêté ainsi que son frère et sa mère.

Les chinoiseries révisionnistes de M. Ferry ont détourné les yeux de ses chinoiseries de l'Extrême-Orient. C'était peut-être bien là son but. Nous ne voulons pas aujourd'hui prendre à la lettre les nouvelles des journaux anglais, car s'il fallait en croire ces nouvelles nous serions absolument joués par la diplomatie chinoise.

La commission des finances du Sénat votera les crédits demandés pour Madagascar et le Congo. La session finira comme elle s'est ouverte par des saignées supplémentaires à la bourse des contribuables.

La France reçoit de Londres, 1^{er} août, cette dépêche:

« On mande de Fou-Tchou, 31 juillet:

« Le commandant du vaisseau-amiral de la division navale anglaise a fait débarquer des troupes de marine pour défendre la ville en cas d'attaque des Français. »

En réponse aux assertions étranges de M. d'Andigné, dans la réunion des « blancs d'Espagne », le *Moniteur universel* a eu la bonne idée d'opposer ce fragment d'une lettre de M. le duc de Nemours, qui avait déjà été publié l'année dernière:

« ... C'est Madame qui nous a ouvert la porte de la chambre de l'auguste malade.

» Nous sommes restés seuls, — personne que nous trois. — Monseigneur, en nous voyant, s'est soulevé avec énergie. Il a étendu ses deux bras, a pris Paris par la tête, l'a embrassé avec effusion plusieurs fois; il a placé la tête de Paris sur son cœur, puis il m'a tendu la main et m'a dit: « Embrassons-nous; nous nous aimons depuis bien longtemps. » Il a embrassé le duc d'Alençon. Il nous a fait asseoir et nous a parlé avec sa belle voix que vous connaissez. Il nous a demandé en détail des nouvelles de toute la

famille, femmes, enfants, il n'a oublié personne.

» Pendant qu'il causait ainsi, il prenait la main de Paris, la mienne. Il a répété plusieurs fois: « Je savais bien que vous viendriez, et j'étais sûr que votre visite me ferait du bien. Je sens que cela va mieux; car mon cœur n'est pas malade et il vous aime tendrement. »

» L'entrevue a duré dix-sept minutes.

» C'est moi qui ai dit: « Nous craignons de vous faire gronder, nous nous retirons. »

» Avec l'aide de Dieu, que nous invoquons tous, avec votre énergique constitution, vous triompherez du mal. »

» Alors, prenant la main de Paris, monseigneur repliqua:

« Quand vous rentrerez en France, dites bien à tous que c'est pour ma chère France

» qu'il faut prier et non pour moi. Mon seul regret est de n'avoir pu la servir et mourir

» pour elle, comme l'a toujours désiré mon cœur. Soyez plus heureux que moi, c'est

» tout ce que je désire. »

LE CENTENAIRE DE DIDEROT.

La statue de Diderot, œuvre du sculpteur Gautherin, a été inaugurée mercredi, sur la place Saint-Germain-des-Prés.

Le 24^e bataillon scolaire, composé des élèves de l'école municipale d'apprentis, dite École Diderot, assistait en uniforme à la cérémonie.

Diderot est représenté assis dans un fauteuil, le coude gauche appuyé sur son genou, une plume à la main, dans l'attitude de la méditation. L'emplacement de la place Saint-Germain-des-Prés n'est pas encore définitivement adopté. M. Stupuy a, parait-il, l'intention de proposer au conseil municipal le choix du square des Arts-et-Métiers en commémoration des travaux par lesquels Diderot a glorifié le travail manuel, préparant ainsi l'avenir du règne de l'industrie.

Au début de la cérémonie, M. Mathé, montant sur une estrade érigée au pied de la statue, remercie le comité organisateur de l'avoir désigné pour la présidence.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR

UN DRAME

SOUS LA COMMUNE

PAR CH. SAINT-MARTIN.

L'Assemblée nationale, déployant alors une énergie qui souleva la France, appelait de toutes parts les défenseurs de l'ordre; mais le Comité de l'insurrection préparait les élections du 26 mars, et préparait de tous les ministères, organisait une insurrection spéciale et dissimulait prudemment ses tendances terroristes.

Pendant quelques jours, le lieutenant Andermahr se tint sur une prudente réserve. Chaque matin il allait à Arcueil et ne revenait qu'à la nuit; quelquefois même il restait absent pendant la nuit. Le plus souvent il rapportait des journaux distribués avec le plus grand soin parmi les feuilles distribuées à la Commune et les faisait remettre à M. d'Elplay. Il s'informait de la santé de ceux qu'il considérait comme ses hôtes; il les priait de descendre au salon, et recommandait à ses soldats d'avoir pour eux les plus grands égards.

Enfin, le 27 mars au matin, Andermahr se présenta lui-même dans la chambre de M. de Rumond. On avait peine à le reconnaître: on eût dit un brillant officier de l'armée française. Rien ne manquait à l'uniforme: ni les bottes luisantes, ni les éperons argentés, ni le sabre étincelant; sa haute taille se dessinait avec élégance sous une tunique de drap fin, et une croix d'un ordre inconnu brillait sur sa poitrine. Il s'inclina galamment devant Thérèse et Louise, salua le vieillard, et s'adressant à M. d'Elplay:

— J'espère, lui dit-il, que vous n'avez pas à vous plaindre de mes hommes.

— Non, monsieur, je dois reconnaître qu'ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire pour adoucir notre situation.

Andermahr vit qu'il avait atteint son but. Il continua:

— Je regrette beaucoup que des ordres supérieurs m'obligent à occuper encore votre maison. Mais je ferai en sorte que vous vous en aperceviez à peine. Je vous en prie, mesdemoiselles, ajoutez-il en se tournant vers Thérèse, descendez au salon, et ne craignez rien. Nous occuperons seulement le rez-de-chaussée, du côté d'Arcueil.

Puis il se dirigea vers M. Joseph d'Elplay:

— Voici, dit-il, le dernier numéro du *Journal officiel*. Le nouveau gouvernement s'est constitué

sans trouble: les élections ont eu lieu, et j'appréhends qu'à Lyon, Marseille et Saint-Étienne on suït le mouvement de Paris!

M. d'Elplay ne répondit pas, mais il ne put s'empêcher de remarquer l'aspect étrange du lieutenant: c'était une distinction commune, un peu vulgaire, qu'un accent bizarre et certains traits du visage dénaturaient: il était difficile de résister à l'influence de cet homme, mais Thérèse le comparait à Bernard et toutes ses pensées s'envolaient à Versailles.

Andermahr sortit, fort satisfait de son entrevue, et M. Joseph d'Elplay demanda à Thérèse si elle conservait encore ses inquiétudes:

— Tu vois bien, dit-il, que tes appréhensions n'ont plus de raison d'être.

— Mon père, on n'est pas maître de ses soupçons, vous le savez, et cet homme ne m'inspire aucune confiance.

— Encore faut-il avoir un motif quelconque pour douter de la bonne foi: n'a-t-on pas eu pour nous toutes sortes d'égards?

— Sans doute.

— N'a-t-on pas fait tout ce qu'il était possible de faire pour adoucir les ordres supérieurs dont Andermahr nous parlait tout à l'heure?

— Je le reconnais.

— Ne nous a-t-on pas laissé nos appartements, le jardin, des issues particulières; nous ne som-

mes privés que du rez-de-chaussée, et on nous a priés de redescendre au salon: sans doute, nous n'userons pas de cette offre, mais enfin il faut voir les choses telles qu'elles sont.

— C'est vrai, mon père.

— Quant à moi, reprit M. d'Elplay d'un ton tout à fait convaincu, j'aime qu'on rende justice à tous, et je crois que M. Bernard a exagéré un peu le danger.

— Je le crois aussi, s'écria Louise: allons Thérèse, dis-nous ce qui te préoccupe; tu nous caches quelque chose, car tu n'as, en apparence, aucune raison pour ne pas penser comme nous.

— Demandez à mon grand-père s'il est de votre avis, répondit Thérèse.

— Cher grand-père, dit aussitôt Louise, pensez-vous que M. Andermahr nous veuille du mal?

— Attendons la fin, répondit sagement le vieillard.

M. Joseph d'Elplay, habitué à respecter la pensée de son beau-père, murmura en souriant:

— La vieillesse est craintive!

Louise passa son bras autour du cou de Thérèse et, l'embrassant, elle lui dit:

— Allons, petite sœur, il ne faut pas se laisser aller au découragement; dans quelques jours, dans quelques heures peut-être, tu reverras ton cher fiancé!

Leur langage eut été différent s'ils avaient pu, à

M. Tony Révillon, député de Paris, prend ensuite la parole : « J'apporte, dit-il, le salut des républicains de la ville de Paris à la statue de Diderot, au premier précurseur de la Révolution, au grand philosophe, issu du peuple et fier de son origine. »

OBSCÈNE ET RÉPUGNANT.

La statue de l'homme penché qui trône, désormais, au carrefour de la rue de Rennes et de la rue Bonaparte, l'effigie de Diderot, en un mot, a été érigée au milieu d'une affluence assez peu choisie.

Les bataillons scolaires assistaient à la scène, en dépit du conseil latin :

Mazima debetur puero reverentia...

Or, il est certain que l'érection de Diderot sur son siège public constituait, au premier chef, « quelque chose de honteux », et dont il eût fallu éloigner « les années de l'enfance ». L'Univers s'est hâté de déposer sur le socle, sous forme d'hommage, le jugement suivant, dû à la plume du sénateur Schérer, rédacteur du Temps :

« Diderot est furieusement obscène ; il l'est avec délices, et il l'est partout : c'est un être véritablement répugnant. J'en suis fâché pour ses fanatiques ; mais les pieds de leur idole trempent dans un cloaque. »

Il n'y a rien à ajouter.

LA CHARITÉ

Par la Monarchie et par la République.

Le voyage de M. le duc de Chartres à Marseille et à Toulon est, certainement, un des événements les plus curieux de ce temps si fécond en surprises.

Nous avons pu voir, en République, sous un gouvernement révolutionnaire, un prince de vieille famille royale, frère d'un prétendant au trône, aller, venir, aussi librement, aussi choyé, aussi honorablement reçu partout, et officiellement, vous entendez, que si sa famille était au pouvoir.

Il se présente dans les mairies de grandes villes communardes, et les mairies s'ouvrent toutes grandes devant lui.

Ce n'est même qu'après huit jours de réflexions que le maire de Marseille fait insinuer que le reçu des vingt mille francs généreusement donnés par le duc de Chartres, au nom de sa famille, a été simplement libellé par un plumeau de la maison commune.

Mais il ne nie pas avoir accepté l'argent ; ce qui est le principal.

Il se borne à nier la politesse.

De sa part, c'était oiseux, car on n'y comptait pas.

Et il a touché les vingt mille francs, ce n'est pas discutable, ce n'est pas discuté.

Et de qui venaient-ils, ces vingt mille francs ?

Du premier venu ? Non ! C'était une

souscription royale accordée à des républicains qui souffrent.

C'était une charité monarchique, chrétienne, offerte à des démagogues, à des libres-penseurs.

Et, à Toulon comme à Marseille, les municipalités ont tendu la main, se courbant, malgré elles, devant le droit que prenait la vieille Maison de France de soulager et de secourir ses anciens sujets.

Le maire de Marseille s'est simplement contenté d'affirmer qu'il n'avait rien signé lui-même.

Fierté de mendiant qui fait recevoir par un autre, mais qui empêche tout de même et qui partage entre sa bande !

Grossièrement d'un homme mal élevé, qui n'a pas le cœur assez haut placé pour oser se dire responsable de ses actes !

Et comment se fait-il que le duc de Chartres, simple particulier sous la République, moins qu'un simple particulier, puisque la République l'a chassé de l'armée où il servait glorieusement et modestement la France, a pu pénétrer librement, presque officiellement, dans les hôpitaux, alors que M. Clovis Hugues, député républicain, en était bruyamment fourré à la porte ?

Pourquoi cette étrange anomalie ? Pourquoi ? Parce que, malgré eux, les républicains ont subi la fascination du courage, de la générosité, du droit.

La supériorité monarchique s'est, dans cette occasion, imposée à la République, affirmant sans l'ombre de protestation, aux républicains confondus et désarmés, qu'aux jours de malheur, que ce soit en 1870, devant l'Allemand vainqueur, ou en 1884, devant l'épidémie envahissante, elle était chez elle partout où l'on avait besoin de son bras ou de sa charité.

Ce spectacle m'a paru bizarre, empreint d'une certaine grandeur, et a frappé tout le monde.

Décidément et dans les désastres de la patrie, la République ne se trouve pas chez elle en France et ne s'y voit pas à la hauteur qu'elle prétend.

C'est si vrai que le Président de la République s'en va rassurer les lapins de Montsou-Vaudrey, alors qu'il devrait, comme les vieux Romains, attendre le fléau sur la chaise curule.

C'est si vrai qu'il a fait un envoi d'argent ridicule. Il a trois cent mille francs pour frais de déplacement, et il n'a déplacé que quinze mille francs.

Ses ministres, ses ministres n'ont fait que traverser les villes contaminées, et se sont sauvés tout blêmes, ayant peur d'être accrochés par le choléra au passage.

(Le Matin.) PAUL DE CASSAGNAC.

LE CHOLÉRA.

Marseille, 1^{er} août.
Dans la journée d'hier, 42 décès à Marseille et 2 à Arles, 4 à Aix, 4 à Mallefont.

Marseille, 1^{er} août. 11 h. 10 matin.

Il y a eu, la nuit dernière, 44 décès cholériques.

Depuis ce matin, neuf heures, 5 décès cholériques.

Toulon, 1^{er} août, 10 h. matin.

5 décès cholériques en ville hier. Il y a eu 2 décès cholériques depuis hier soir.

Les magasins ouvrent leurs portes, et les rues présentent un aspect plus animé.

Du 20 juin au 31 juillet, il y a eu 728 décès cholériques.

Le Havre, 1^{er} août.

Le cas de choléra qui a été signalé ici est parfaitement exact.

Narbonne, 1^{er} août.

On signale 2 cas de choléra, 4 à Ventence et 4 à Treilles.

Carcassonne, 1^{er} août.

Un cas de choléra vient d'être constaté à Carcassonne.

ÉTRANGER

AUTRICHE. — On télégraphie de Vienne, au Morning-Post :

« On attache une grande importance ici à la visite de l'archiduc Albert à l'empereur Guillaume, à Gastein, précédant l'entrevue des deux empereurs. »

« Plusieurs journaux de Rome et de Vienne ont émis des doutes sur la solidité de la triple alliance. Je suis en mesure de déclarer que l'accord entre les cabinets de Berlin, de Vienne et de Rome est aussi complet qu'il l'était l'année dernière. Je puis ajouter que le but de cet accord, le maintien de la paix, a été soumis à une rude épreuve depuis quelques semaines. Le conflit serbo-bulgare aurait pu provoquer des complications très-graves, sans cette entente entre les trois puissances. »

« Bien que dans les questions intéressant directement l'une des trois puissances, celle dont les intérêts étaient en cause soit intervenue pour assurer le maintien de ses droits, une harmonie complète n'a pas cessé de régner dans les questions d'un caractère politique général, comme dans l'incident des provinces Balkaniques, dans les affaires d'Égypte et dans la question de la politique française au Maroc. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} août.
Voici la première journée de la liquidation terminée. Le 4 1/2 a aujourd'hui tous les honneurs du marché. Le report arrive au pair et se change en déport en fin de Bourse. Il est probable que la liquidation de valeur s'effectuera demain d'une manière aussi favorable. Les bruits qui couraient hier en Bourse sur le malade du Président de la République ont été démentis aujourd'hui. On finit à 77.97 1/2 sur le 3 0/0. L'amortissable reste à 79.25. Le 4 1/2 clôture à 107.65, coupon détaché, ce qui le met à 108.77 1/2.

L'italien suit les rentes, il oscille entre 94.70 et 94.80, dernier cours. Ce n'est qu'un commencement, il arrivera à de plus hauts cours.

La Banque de France s'inscrit à 5,040 fr. Les autres valeurs de crédit se maintiennent très-firmes mais sans grandes variations.

Le Foncier seul regagne sur la veille, il finit à 1,286.25 à terme et à 1,290 au comptant. Le mar-

ché est actif sur les Obligations Foncières et Communales. Les porteurs de ces titres sont véritablement des rentiers qui n'ont pas besoin de consulter la cote de jour en jour, ces obligations étant complètement à l'abri des grosses fluctuations.

On traite la Banque de Paris à 785 fr. La Banque d'Escompte gagne 2.50 à 517.50. Les actionnaires de cette Société se sont réunis le 31 juillet, en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. le baron de Soubeyran, président du conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé le traité passé le 24 juillet entre la Banque d'Escompte de Paris et la Banque Française et Italienne, sous réserve de la ratification des apports à faire à la Société par la Banque Française et Italienne et a nommé M. Bachevalier commissaire à l'effet de faire cette vérification, d'en dresser un rapport et de le présenter à la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Le Suez reste sans affaires à 1,880 fr. Les recettes du transit pour le 31 juillet ont été de 280,000 fr. Les négociations sont peu animées sur les actions des grandes Compagnies de chemins de fer : le Nord reste à 1,667.50, le Lyon à 1,222.50, l'Orléans à 1,310, le Midi à 1,465, l'Est à 765, l'Ouest à 815.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé que les officiers supérieurs de l'infanterie et de la cavalerie assisteraient aux écoles à feu de chaque régiment d'artillerie, cette année. On enverra aussi quelques bataillons d'infanterie aux champs de tir de Fontainebleau et de Cercottes, près d'Orléans ; ces troupes seront exercées à se coucher par terre, en avant des pièces et pendant le tir, de telle sorte que les batteries d'artillerie enverront leurs obus par-dessus les soldats, comme cela devra se pratiquer souvent à la guerre.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le thermomètre s'est élevé aujourd'hui, à l'ombre, à 34 degrés. Il n'avait pas encore atteint ce chiffre cette année.

M. le docteur Perreau vient de donner sa démission de médecin de l'Hospice, et nous prie d'insérer la lettre motivée qu'il a adressée à la Commission administrative :

« Messieurs les Administrateurs de l'Hospice général,
« Dans le rapport que je vous ai adressé au mois de janvier, je vous disais : « La mort est mal tenue, mal dirigée, les femmes se plaignent de l'infirmière qui ne leur donne pas les soins nécessaires. » Lorsque dans tous les hôpitaux, dans tous les services d'accouchement, on s'efforce de suivre scrupuleusement les règles de l'hygiène, on voit, à la maternité de Saumur, l'infirmière faire sa cuisine sur un poêle, laver son linge au milieu des malades et répondre ainsi une odeur infecte dans la salle, etc., etc... »
« Je conclus en vous priant de remplir Arcueil ? »

Thérèse le lui expliqua en peu de mots.
— Nous l'avions bien pensé, reprit le messager. Restez donc, mais défiez-vous du lieutenant qui commande le poste.
— Andermahr ?
— Vous savez donc son nom ?
— Il s'est présenté lui-même et nous traite avec certains égards : mon père et ma sœur ont confiance en lui ; quant à moi, je le redoute, mais je ne sais pas trop pourquoi.

— Il faut, mademoiselle, que je vous donne tous les renseignements que j'ai recueillis sur lui.
— C'est inutile, mon cher Thomas. Je ne veux rien savoir de cet homme. Parle à mon père, si tu veux.

Thérèse revint avec le messager jusqu'à la chambre de son grand-père, puis elle s'enferma dans la sienne et resta pendant de longues heures, les regards fixés sur Châtillon, la tête appuyée sur sa main : elle paraissait absorbée par une méditation douloureuse, car une larme s'échappa de ses yeux, signe muet de sa tristesse, et coula sur sa joue. De quel prix Bernard eût-il payé ce gage d'amour ?

Pendant ce temps, Thomas causait avec M. de Rumond en l'absence de M. Joseph d'Elplay et de Louise, et ses récits paraissaient intéresser vivement le vieillard, car celui-ci se dressa sur son

cet instant même, pénétrer les pensées d'Andermahr ! Cet homme, aussi habile que dissimulé, ne songeait depuis son arrivée à Arcueil qu'à s'insinuer dans les bonnes grâces de ses hôtes. Interrogeant les paysans des environs et les marchands que nous connaissons déjà, il n'avait pas eu de peine à apprendre que la famille d'Elplay était une des plus riches du pays ; on disait que M. Joseph avait rapporté des sommes considérables de son exil pendant le siège. Le luxe du mobilier, et les charités nombreuses que prodiguait la main bienfaisante des deux sœurs, donnaient du fondement à ces suppositions.

Quand le lecteur saura ce qu'était Andermahr, il comprendra facilement de quel œil envieux et cupide le lieutenant des fédérés épiait les richesses et surveillait les mouvements de M. d'Elplay.

Toutefois nous devons dire que son amour pour l'argent n'était pas sa seule passion. Depuis qu'il avait vu Thérèse, depuis qu'il avait contemplé sa beauté, il avait rêvé de s'emparer d'elle, et de prendre, du même coup, dans ses filets, les richesses et la fille aimée de son hôte. Tous les vices trouvaient place dans le cœur de ce misérable. La Commune avait réveillé ses passions en lui offrant l'espoir de les satisfaire. D'ailleurs, tous ceux qui n'avaient à attendre d'une société paisible que le mépris ou le châtement, comptaient sur les troubles civils pour assouvir leur haine, effacer les traces

du passé, s'emparer des richesses d'autrui et contenter au moins une fois leurs appétits criminels.

Andermahr était de ceux-là, mais il avait, de plus que certains chefs de la Commune, une habileté consommée et une habitude de dissimulation qui doublait ses forces. Il songeait non-seulement au présent, mais à l'avenir. Ce n'était pas une jouissance d'un jour qu'il convoitait, mais une jouissance de toute la vie. Aussi prenait-il de minutieuses précautions. La Commune était encore dans la voie de négociations : la guerre civile n'était pas engagée ; Paris n'était pas encore complètement abandonné des honnêtes gens ; Andermahr tremblait de voir la paix détruite subitement ses espérances, et il était de ceux qui excitaient le peuple, répandaient les plus perfides proclamations, et poussaient la Commune dans la voie de la lutte à outrance. Pendant ce temps, il ménageait ses hôtes, se montrait rarement à eux, et attendait les événements.

Thomas n'avait pas reparu : cette longue absence étonnait et inquiétait Thérèse. Elle se demandait si le messager ne redoutait pas de lui apprendre un malheur, et chaque coup de canon qu'on entendait dans le lointain, semblait la frapper au cœur. Enfin, un soir, Thomas entra par la petite porte du jardin, et se trouva face à face avec elle.

— Bonjour, mademoiselle, dit-il en essuyant son front couvert de sueur.

— Bonjour, mon bon Thomas : te voilà donc enfin de retour ?

— J'ai été retenu à Versailles par les chefs de corps qui me demandaient des renseignements sur Paris, et j'ai obtenu d'eux un nouveau sauf-conduit. De sorte que maintenant je puis voyager à mon aise.

Et Thomas montra avec joie, à M^{lle} d'Elplay, les deux permis de circulation qu'il cachait dans son sac.

Thérèse trouva enfin le courage de lui adresser la question qui brûlait ses lèvres :

— As-tu vu M. Bernard ? dit-elle.

— Sans doute, j'ai vu M. Bernard à Châtillon. Ce n'est pas loin d'ici, sur les hauteurs que vous apercevez de ce côté, ajouta-t-il en montrant les plateaux qui dominent Arcueil.

Thérèse fut si heureuse à la pensée que son fiancé était près d'elle, qu'elle saisit les mains du messager et les pressa avec force, tandis que ses regards se dirigeaient avec émotion sur les bois épais qui couronnaient ces collines. Puis elle reprit :

— Il ne t'a rien dit pour moi ?

— Non, mademoiselle..., c'est-à-dire... il m'a prié de vous rappeler les derniers mots de sa lettre.

Thérèse sourit doucement :

— Et encore, mon bon Thomas ?

— Il m'a demandé pourquoi vous n'aviez pas

... cette femme. Après la lecture de mon rapport, vous vous êtes assurés de l'exactitude des faits, mais vous n'avez pas jugé convenable d'agir; vous avez soutenu l'infamie contre moi.

Je ne puis, dans de semblables conditions, continuer le service et vous adresse ma démission.

Veuillez agréer, Messieurs les Administrateurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr PERREAU.

Nous ne pouvons que féliciter le docteur Perreau. La détermination qu'il a prise lui fait honneur; il se sépare de gens qu'il a connus à connaître en les approchant de près. Il ne pouvait aussi, par dignité pour lui-même et pour ses collègues, accepter la situation qui lui était faite vis-à-vis d'une infirmière laïque pour laquelle la Commission paraît montrer tant d'égards.

DISTRIBUTION DES PRIX

L'INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR.

Nos lecteurs connaissent de longue date l'aimable et imposante physionomie de cette tête de famille, dans la belle cour de l'établissement.

En employant le vieux cliché de « fête de famille », je n'oublie pas qu'il a souvent la manche un peu large en pareille circonstance. Mais il n'est pas ici une banalité usurpée.

Pourquoi? parce que cette foule toujours plus nombreuse de maîtres et d'élèves, de parents et d'amis, se réunit sous l'œil de Dieu et dans le respect de sa loi. C'est une foule chrétienne.

A la différence des incroyants, unis seulement dans le stérile mépris des croyances d'autrui, et à qui la licence de leur pensée ne saurait permettre de se rencontrer jamais dans une conviction commune, les âmes des chrétiens sont toujours d'accord et tendent le même son, dans l'affirmation précise, lumineuse et féconde des mêmes vérités et des mêmes devoirs.

Sur la grande loi du devoir, dont la science est le but essentiel de l'éducation, les chrétiens ont donc quelque chose de certain et de sacré à dire et à faire dire à leurs enfants.

C'est donc seulement dans une maison chrétienne que l'éducation peut mériter son nom, s'imposer avec autorité et modeler victorieusement l'âme de l'enfant, selon le vœu de sa religieuse famille, pour perpétuer, en cette famille, l'union des esprits et des cœurs, et propager, de proche en proche, cette même union dans la société.

De là dans nos fêtes scolaires, autour d'une jeunesse chrétienne, le sentiment si vif et si profond qui vibre en tous les cœurs, et non pas seulement je ne sais quel charivariement superficiel, et trop souvent aveugle, de sensibilité ou de vanité paternelle ou maternelle.

Car il s'agit chez nous, non pas d'un prix d'une toilette à la fin de l'année, mais de

l'âme dans son fond, et du tout de l'homme, sous l'œil de Dieu, qui va suivre désormais cet enfant tout le long de sa vie, jusqu'à la grande distribution finale, la seule, en fin de compte, qui importe à chacun de nous.

Sont-ils assez drôles, en pareil cas, s'ils n'étaient si funestes, les charlatans de la libre-pensée!

Je vois bien, citoyens, dans vos solennités d'éducation (?) et de morale (?) civique, vos paquets de drapeaux, accrochés ça et là, plus ou moins frais ou défratchés. J'entends ronfler, à bouche-que-veux-tu, le trombone de la *Marseillaise*, plus défratchée que tout le reste. Le « sang impur » ruisselle à flots, autant que faire se peut, sous les doigts de vos jeunes élèves, par le tuyau de leurs pistons et de leurs clarinettes. Et voici enfin l'orateur, qui parle de morale et de vertu indépendantes, c'est-à-dire *ad libitum*, sans oublier, bien entendu, la tirade obligée sur le Fanatisme et la Superstition, c'est-à-dire, contre Dieu, ses droits, sa loi, son culte et son église, si ce n'est pas par voie au moins détournée, contre l'existence même de Dieu; tant il est vrai que les jésuites, de robe courte, ne sont pas morts.

Fort bien. Mais si une bête et non pas Dieu nous a mis au monde, pour aboutir, comme elle, au trou de l'enrochement, sans lendemain, sans juge et sans justice, ainsi que votre science, vos loges, vos livres et vos journaux ne cessent de nous le dire; s'il n'y a dans notre nature que des pantins et des instincts légitimes, où donc, je vous en prie, orateur étonnant, distinguez-vous et dénichiez-vous le *devoir*, avec le droit d'en parler et de l'enseigner aux autres?

Et nous sommes, pauvre France, descendus assez bas pour que des familles, aux pieds de leurs enfants, de leurs garçons déjà grands, et de leurs jeunes filles, écoutent ces sinistres farces, sans un bon sifflet entre les dents!

Revenons donc dans l'atmosphère et sous les pures lumières de l'éducation chrétienne.

M. le supérieur de Saint-Louis nous a parlé de l'obéissance, cette première et indispensable vertu que le maître doit trouver dans son élève.

« Dans la famille et sur les bancs de l'école, c'est Dieu qui nous commande, par les intermédiaires de sa Providence, et c'est lui toujours que nous servons.

Lui-même, en devenant notre frère, n'a-t-il pas voulu obéir, et jusqu'à quel excès!

Que fait la mère, nuit et jour et pendant de longues années, sinon obéir à son petit enfant?

Le maître, pour accomplir son laborieux ministère, n'est-il pas assujéti bien plus encore que son élève, et souvent toute sa vie?

Pas de progrès dans la science, cela est assez clair, sans l'obéissance attentive aux règles, aux méthodes, aux heures de classe et de travail.

Allons plus haut. Le devoir est la grande loi de la vie. Comment l'accomplirai-je, cette loi de gloire et de bonheur, si j'ai passé,

dans l'indiscipline et la révolte, les premières années de ma vie?

Telles sont, en résumé, les nobles et salutaires pensées que l'orateur nous a présentées, dans un discours rapide et substantiel, où les grâces les plus heureuses de la diction académique allaient de pair, au gré des plus délicats, avec la richesse et l'à-propos du sujet.

Ah! la rude et ingrate besogne que les braves discours de « distribution »! Et quel accueil infortuné leur ménage trop souvent la résignation, à peine déguisée, de l'auditoire! Mais la parole chrétienne, aussi modeste et limpide que sûre d'elle-même, n'a pas de mésaventures. M. le supérieur, religieusement écouté, même des plus jeunes et légères oreilles dont il connaît le chemin, peut être sûr d'avoir fait une bonne et fructueuse action, encore mieux qu'un bon discours.

Pauca, sed fortia. Un auditoire bien moins docile que celui de Saint-Louis, et bien moins avide que nous de la parole de notre vaillant évêque, connaît tout le poids de cette maxime oratoire. Monseigneur nous en a fait sentir tout le prix dans une courte et incisive allocution « où il a rappelé aux catholiques, non sans éloges, leurs devoirs dans la grande affaire de l'éducation nationale. Il a terminé en exprimant le désir qu'une association fraternelle des élèves déjà sortis de Saint-Louis se formât pour assurer à ces jeunes gens les fruits de foi, de sagesse et d'honneur, semés dans leurs âmes avec tant d'amour et au prix de si généreux sacrifices. »

Or l'œuvre est déjà en bonne voie. Saint-Louis, que nous avons vu naître, a donc déjà ses anciens. Ah! disons-nous à notre tour à ces chers enfants, maintenant des hommes: Sentez bien, jeunes chrétiens, je vous en conjure, votre prix et votre force, pour la résurrection et le salut de la patrie. Sachez bien que les négateurs sans principes et sans convictions qu'enfante, si nombreux soient-ils, l'éducation révolutionnaire, ne sont rien, après tout, comparés avec vous, qu'une cohue et une poussière.

Serrez vous donc, sondez-vous, dans votre foi et votre solidité chrétienne, comme un bloc impénétrable. Vos plus minces phalanges, n'en doutez pas, seront bientôt les coins victorieux qui enfonceront autour de vous des cohues sans nom, et les balais qui disperseront cette poussière.

Hier soir, tout Saumur était en rumeur: il ne s'agissait de rien moins que d'un cas de choléra; ce n'était heureusement qu'une alerte sans fondement qui dénote l'affolement des populations.

Nous avons fait prendre ce matin des nouvelles de ce prétendu cholérique qui ne se porte vraiment pas mal.

Hier, le nommé C..., demeurant au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, avait eu une forte indigestion, avec diarrhée et vomissements. C'était assez pour jeter la panique, et des gens effarés n'auraient rien eu de plus pressé que de porter la nouvelle du décès à Saint-Lambert-des-Levées, demandant l'enterrement immédiat.

L'inscription aux registres de l'état civil a-t-il eu lieu? nous l'ignorons; mais ce serait curieux qu'on fût mourir aussi facilement ceux qui ne sont qu'indisposés.

LA LOTERIE DES 44 MILLIONS.

La *Nouvelle Presse* a lancé cette grave accusation contre la loterie des Arts décoratifs, qui garde un silence..... compromettant:

« La direction de la loterie des Arts décoratifs a, dans ses caisses ou dans des dépôts, plus d'un million de billets invendus, qui participent illégalement aux tirages actuels. »

Si cet abus était réel, la direction de la Loterie jouerait elle-même, sans mise de fonds, contre le public.

Cela constituerait une illégalité monstrueuse, une tricherie abominable, mais la République a donné l'exemple des comptes fantastiques.

C'est à la Faculté des Sciences d'Angers qu'appartient cette année le n° 1, au concours de la licence mathématique, en Sorbonne. M. Rivereau, prêtre du diocèse, a été en effet reçu *premier* sur 80 candidats, avec toutes boules blanches.

Ce succès si important n'est pas le seul que puisse enregistrer la Faculté. M. l'abbé Lecuit et M. Guérin ont été également reçus licenciés ès-sciences mathématiques.

On lit dans le *Magasin pittoresque*:

« A Saint-Pierre-de-Plesguen, village d'Ille-et-Vilaine, et dans tous les environs, dès qu'un enfant a la maladie appelée le carreau, pour le guérir on ne consulte ni un médecin, ni même la rebouteuse.

» On fend un jeune chêne en deux, de haut en bas. Si l'enfant malade est une fille, deux jeunes filles viennent la chercher et la portent au chêne fendu. Toutes trois doivent être à jeun, et l'enfant est entièrement dépouillé de ses vêtements. Les deux jeunes filles se mettent à genoux de chaque côté de l'arbre et récitent trois fois des prières en passant trois fois la petite malade par la fente du chêne, et l'enfant, croit-on, est guérie.

» Pour un garçon la cérémonie est la même, seulement ce sont deux jeunes gars qui le portent.

» On referme ensuite le chêne. Si la sève y reprend, l'enfant vivra; sinon, il mourra dans l'année.

» Si les parents sont trop pauvres pour avoir un chêne à eux, ils vont chez un voisin plus fortuné, qui croirait attirer la malédiction de Dieu sur lui et sur sa famille s'il refusait ce service.

» La domestique bretonne qui a fait ce récit à notre correspondant assurait avoir été guérie de cette manière. »

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le thé chaud coupé avec du rhum; nous recommandons les excellents rhums de la maison John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUBSNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le 1/2 k.

CONSEILS ET RECETTES.

LE PÉTROLE INSECTICIDE

Des expériences qui viennent d'être faites démontrent que l'huile de pétrole est un insecticide d'une efficacité incomparable. La meilleure pour cet effet est la non épurée. Une quantité minime éloigne pour jamais les puces et les punaises des appartements.

Un peu de pétrole mêlé à 30 grammes d'eau par litre, est un poison sûr pour les courtillères.

Avec un entonnoir on verse un peu de ce mélange dans leurs trous. Elles ne tardent pas à mourir.

La peste immonde des cafards, cette vermine tenace, est obligée de battre en retraite devant le pétrole.

Des injections d'eau pétrolisée à raison de 50 grammes par litre, sous les fourneaux et dans les crevasses et trous de murs, purgent infailliblement les maisons de ces hôtes incommodes; mais il faut y revenir à plusieurs reprises, afin de détruire les jeunes générations écloses des œufs pondus précédemment.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 31 juillet:

TEXTE. — L'Abbaye de Chiaravalle, par M. Éd. Charton. — Mémoires d'une jeune fille, par Th. Bentzon. — Poupées et maquettes de modes, par M. Ed. Garnier. — La Direction des aérostats et la navigation aérienne, par M. G. Tissandier. — Ra-la-clos, nouvelle, par M. J. Girardin. — Le Tekfour-Seraï. — Se souvenir, par M. E. Noël. — Les Montres-Bijoux, par M. Alf. de Vaulabelle.

GRAVURES. — L'Abbaye de Chiaravalle, près de Milan. — Modèles de modes XVII^e siècle. — Expérience aérostatique des frères Robert, en 1784. — Ballons de M. Giffard et de M. Dupuy de Lôme. — Le Tekfour-Seraï, à Constantinople. — Montres-Bijoux (3 grav.).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

... et s'écria :
— Comment! c'est cet homme qui occupe ma demeure!

— Oui, monsieur, répondit Thomas. Tel est son passé; défiez-vous et souvenez-vous de mes paroles pour vous en servir au besoin.

— Je me souviendrai, murmura le vieillard. Puis il se laissa retomber sur son lit en poussant un profond soupir.

Thomas sortit par le jardin sans rencontrer M. D'Ally. Il prit aussitôt la route de Montrouge et ne tarda pas à disparaître.

Andermahr lui-même était inquiet de l'absence du messager:

— Aurais-je été trahi, pensait-il, et n'ai-je donné ma confiance qu'à un espion de Versailles?

Il se rappelait le silence obstiné de Thomas pendant la scène du corps de garde, et regrettait de plus en plus le sauf-conduit qu'il avait délivré.

Mais ses préoccupations l'entraînaient vers d'autres objets: il avait appris avec une joie profonde l'échec des négociations, et la démission de l'amiral Saisset, nommé par M. Thiers général de la garde nationale et chargé de grouper les hommes d'ordre qui restaient à Paris.

Déjà, quelques jours auparavant, il avait dissimulé sa satisfaction lorsqu'on lui avait annoncé qu'une manifestation de citoyens paisibles avait eue lieu dans la rue de la Paix et s'était terminée

par une scène de carnage (1) indigne de peuples qui se disent et se croient civilisés; enfin, il s'était réjoui du succès des élections, de la proclamation solennelle de la Commune à l'Hôtel-de-Ville, et de l'organisation rapide des bataillons de marche.

Plus la lutte devenait inévitable, plus il approchait de son but; plus le désordre s'aggravait, plus il voyait augmenter ses espérances; et plus l'émeute se rendait redoutable, plus il sentait grandir et s'enflammer ses passions.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

(1) On sait que le poste des insurgés, situé place Vendôme, fit feu sur la foule et tua onze personnes, dont un vieillard et plusieurs femmes.

Au tir:

Un capitaine à un *bleu* qui a mis hors la cible: — Maladroit! Passez-moi votre arme et regardez; c'est bien simple.

Il tire et manque le but. Mais, sans se déconcerter: — Voyez-vous? Voilà comment vous faites. Maintenant, attention!

Il tire de nouveau et la balle va s'enfoncer dans la terre, à dix mètres de la cible.

— Voilà comme d'autres font.

Enfin, il atteint le but. Alors, du ton le plus naturel:

— Et voilà comment il faut faire!

Les créanciers de M. VICTOR-LOUIS BOUJON, autrefois notaire à Coron, qui n'ont pas encore présenté leurs titres de créances au liquidateur judiciaire, sont invités à remplir cette formalité dans le plus bref délai.

Tous les dimanches à Coron.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, JOURNÉ

PROPRIÉTÉ

Au Pont-Foucharde, commune de Bagneux,

Habitation en parfait état, servitudes, clos de vigne en plein rapport.

Contenance du tout : 70 ares enclos de murs.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. PAPIN-LEROY, qui y habite, et à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UN GROUPE

De Maisons

Situées à Saumur, rue Nationale, 21, et rue de l'Abreuvoir, n° 9,

Dépendant de la succession de M^{me} VIGIER.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e COCHARD, notaire à Noyant.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Par M^e COCHARD, notaire à Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), au bourg de Chavaignes, hôtel du Bœuf,

Le mardi 2 septembre 1884, à midi,

4,329 PEUPLIERS

ET

13 Bouillards

Complantés sur la terre de Launay, commune de Chavaignes, canton de Noyant, et divisés en 22 lots.

S'adresser, pour voir ces arbres, au sieur JACOB, garde de la terre de Launay, et, pour les conditions de la vente, à M^e COCHARD, notaire.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 10 AOUT 1884, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, place du Marché, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers dépendant de la succession de M. Besnard, à la requête de ses héritiers, autorisés à agir sans attribution de qualité.

On vendra notamment :

Plusieurs lits complets, armoires, chaises, tables, linge de corps et de ménage, batterie de cuisine, vaisselle, chaudière servant à l'usage de teinturier et différents autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e A. DESCARS, notaire à Ecommoy (Sarthe).

A VENDRE Propriété

EN TOURAINE

Consistant en :

45 hectares de vignobles en plein rapport, créés depuis 10 ans, Et 130 hectares de terres labourables, bois et prés.

Belle chasse. S'adresser : à M^e DESCARS, notaire à Ecommoy (Sarthe), et à M^e HASON, notaire à Chemillé-sur-Dême (Indre-et-Loire). (524)

M. HOULARD donne avis qu'il a cédé à M. THODET, à partir du 24 juin, son fonds de commerce de café et d'épicerie, rue Dacier, 29, et qu'il conserve son commerce de vins et spiritueux en gros, à son nouveau domicile, rue des Basses-Perrières, n° 7. (530)

A CÉDER

à Angers

BRASSERIE

BONNE AFFAIRE

Traiter : P. CHAILLOU, rue du Mail, Angers. (499)

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge supérieur à 100 francs ; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

REMISE ET ÉCURIE

Rue de l'Abreuvoir, n° 11.

S'adresser à M. ANIS, commis-greffier au Tribunal civil, demeurant dite rue. (525)

Les Magasins de la Glaneuse

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

DEMANDENT :

Une apprenti pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une demoiselle de magasin de 18 à 25 ans pour la vente au détail.

S'adresser au bureau du journal.

MERCERIE EN GROS

On demande un apprenti non pensionnaire.

Maison L. VINSONNEAU

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de décès,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Mercerie, Rouennerie

Auberge avec Billard

Situé à Bizay, commune d'Épieds (Maine-et-Loire).

S'adresser à M^{me} V. NORMANDINE, au même lieu. (536)

A VENDRE UNE CHIENNE COUCHANTE

Quatre ans, bien dressée.

S'adresser à M. LEBEAU-GOULARD, à Doué-la-Fontaine. (532)

Prime gratuite de CENT FRANCS

Offerte à tout abonné d'un an au

JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

(29^e ANNÉE)

PARIS, 18, RUE DAUPHINE.

Le Journal des Campagnes doit son succès à la grande variété des sujets qu'il traite : agriculture, horticulture, viticulture, élevage, jurisprudence et économie rurales, cours authentique des denrées et des fonds publics, etc.

Prix de l'abonnement : Six francs par an.

Pour recevoir la prime de CENT FRANCS, adresser la quittance d'abonnement à M. le directeur de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui la renvoie avec une police remboursable à Cent francs, par tirages mensuels. Le remboursement est garanti par les fonds de capitalisation s'élevant à 18,347,000 francs et constitué en rentes françaises, obligations foncières, prêts hypothécaires et immeubles. (477)

GIDRES De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs. A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

A VENDRE VIN ROUGE

Récolte 1883.

S'adresser, au Coudray, à M^{me} BAUT, propriétaire. (508)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. THOUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAT fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

BACCALAURÉATS

INSTITUTION LELARGE, fondée en 1841,

PARIS, rue Gay-Lussac, 20, et impasse Royer-Collard, 9, PARIS.

Cours spéciaux PENDANT LES VACANCES pour les examens

et de révision d'Octobre-Novembre En 1883-84, l'Institution a fait recevoir 156 élèves ; la liste des élèves reçus et le prospectus sont envoyés sur demande.

Pharmacie NORMANDINE

11 et 13, rue Saint-Jean,

SAUMUR

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux, le kilo. . . . 0,80 c.

Sulfate de fer, — 0,50 c.

Acide phénique liquide, le litre. . . . 2,50 c.

Phénol sodique, le flacon. . . . 0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AOUT 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	77 65	77 90	Est	766 25	767 50	Obligations.			Gaz parisien	516	515
3 % amortissable	79 10	79 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1220	1225	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	518	Est	306	306 25
3 % (nouveau)			Midi	1172 50	1163 75	— 1865, 4 %	522 50	526 50	Midi	368	368
4 1/2 % (nouveau)	107 80	108 10	Nord	1770	1673 50	— 1869, 3 %	405 50	406 50	Nord	377 50	376 50
Obligations du Trésor	506	515	Orléans	1313 75	1310	— 1871, 3 %	395	395	Orléans	368	368
Banque de France	5040	5030	Ouest	825	825	— 1875, 4 %	514	514	Ouest	368 50	368 25
Société Générale	465		Compagnie parisienne de Gaz	1507 50	1512 50	— 1876, 4 %	516	514 75	Paris-Lyon-Méditerranée	372	374
Comptoir d'escompte	965	965	Canal de Suez	1887 50	1880 25	Bons de liquid. Ville de Paris	524	524	Paris-Bourbonnais	367	369
Crédit Lyonnais	551 25	547 50	C. gén. Transatlantique	480	480	Obligations communales 1879	453 50	453	Canal de Suez	575	575
Crédit Foncier, act. 500 fr.	128 25	50				Obligat. foncières 1879 3 %	448	448			
Crédit mobilier	330	327 50				Obligat. foncières 1883 3 %	355	355			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR										
Heures	Matin	Soir	Express	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.				
3 heures	8 minutes		du matin, express-poste.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay . . . (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 14			
6	55		matin (s'arrête à la Poissonnière)	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 48				
9	13		matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54				
1	25		soir, —	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 08	11 39			
3	32		— express.																	
7	15		— omnibus.																	
10	36		— (s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR										
Heures	Matin	Soir	Express	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.				
3 heures	26 minutes		du matin, direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	
8	21		— omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 53	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55	
9	37		— express.	Lernay	7 02	8 21	3 11	5 41	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8	Arçay	8 34	3 4	10 14	
12	48		— omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	
4	44		—	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27	
7	4		— omnibus (s'ar. à Tours)													Loudun	9 57	4 24	11 27	
10	24		— express-poste.													Poitiers	10 32	4 56	12 1	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																	Montreuil	9 24	4 31	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,